

Arrêté du 9 décembre 1996 relatif aux gardes des étudiants en médecine

09/12/1996

Cet arrêté a été abrogé par l'arrêté du 17 juin 2013 relatif aux modalités de réalisation des stages et des gardes des étudiants en médecine.

Consulter également [l'arrêté du 17 juin 2013 relatif aux modalités de réalisation des stages et des gardes des étudiants en médecine](#)